

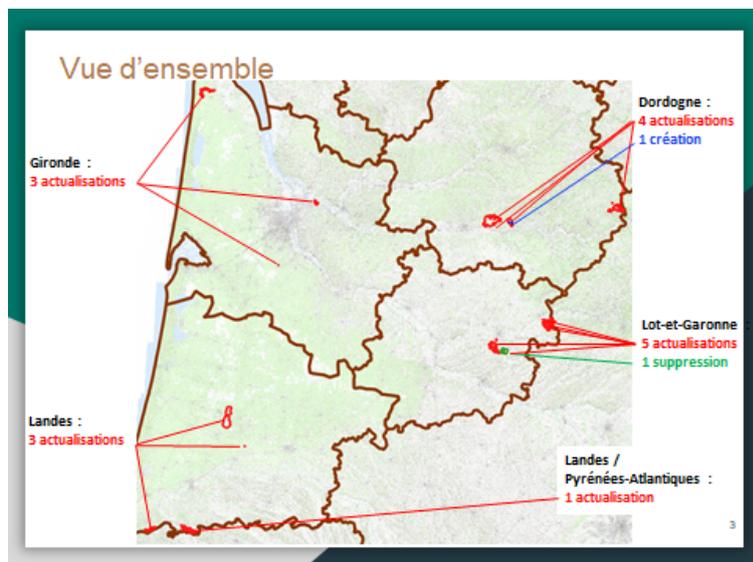
Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Conseil Scientifique Territorial de Bordeaux		
Catégorie : Inventaire		Source de la saisine : Etat.
Date de Dépôt : Sans Objet	Date d'examen: 22/01/2020	
Décision n° 2020-3		
Date de validation officielle : 22/01/2020	Objet : AVIS Validation des ZNIEFF d'Aquitaine	Vote ----- Présents : 8 Représentés : 16 ----- Votes autorisés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Contexte de la demande

Sylvain BONIFAIT et Pauline LAPIE de l'antenne Aquitaine du secrétariat scientifique de l'inventaire des ZNIEFF (SSI N-A) présentent l'ensemble des ZNIEFF étudiées (18) et mises à la validation devant le CST-B

Code nat.	Type	Nom	Nature	Dpt
720000938	2	Combe de Foulissart	Actualisation	24
720008176	2	Forêt de Liorac	Actualisation	24
720014272	1	Coteau Calcaire de Cause de Clerans	Actualisation	24
720030097	1	Coteaux Calcaires de Borreze	Actualisation	24
720030109	1	Pelouses des Foulissards	Création	24
720001972	1	Marais de la Perge et du Gua	Actualisation	33
720007956	1	Zone centrale des Palus de Saint-Loubes et d'Izon	Actualisation	33
720014198	1	Lagune de Saucats - Station à Elatine Brochoni	Actualisation	33
720002393	1	Anciennes mines de Lignite d'Arjuzanx	Actualisation	40
720014228	2	Basse vallée du gave d'Oloron et falaise calcaire de Sorde-l'Abbaye	Actualisation	40/64
720030086	1	Tourbières du grand Moura de Montrol, du Moura de Passeben et du Moura de Bignau	Actualisation	40
720030101	1	Marais du Los	Actualisation	40
720012957	2	Coteaux de la Masse	Actualisation	47
720012963	1	Pelouses calcicoles de Montayral	Actualisation	47/46

720012964	1	Pelouses calcicoles de Thezac	Actualisation	47/46
720020078	2	Coteaux de Thézac et Montayral	Actualisation	47/46
720030003	1	Pech d'Habelan	Actualisation	47
720030005	2	Pechs, coteaux et vallée du ruisseau de Saint-Antoine	Suppression	47



Ces ZNIEFF ont fait l'objet d'une transmission aux rapporteurs départementaux. Elles ont fait l'objet d'échanges entre l'antenne SSI et les rapporteurs jusqu'à la production de la grille d'analyse définitive. Le président de séance rappelle les règles d'examen des ZNIEFF pour lesquelles les rapporteurs n'exposent que pour celles ne soulevant pas de questions ou problèmes comme indiqué dans la grille d'analyse renseignée par leurs soins.

Examen du CSRPN.

L'examen des sites sur le département de la Dordogne appelle les remarques générales suivantes :

- Pour l'Agrion de mercure les prairies constituent un milieu de maturation.
- La clause de confidentialité est à lever pour le Lézard ocellé sur la ZNIEFF concernée au vu de la surface de celle-ci.
- Difficulté à harmoniser les périmètres de la ZNIEFF avec celui de la ZSC.
- Calage des limites parfois difficile à maîtriser, y compris pour un calage sur les limites biologiques.
- Des inventaires faunistiques sont à prévoir.
-

Sur la Gironde : pas d'observations, hormis le besoin d'inventaires faunistiques.

Sur les Landes :

- Besoin d'interroger la gestionnaire de la RNCFS d'Arjuzanx pour la fixation des limites au nord.

Sur le Lot-et-Garonne :

- 2 ZNIEFF font l'objet d'un ajournement, l'une pour non traitement par le rapporteur, l'autre en l'absence de celui-ci compte tenu de sa prévention sur une suppression proposée.

Sur les Pyrénées-Atlantiques :

- Retrait d'un patch trop agricole
- Pas d'observation hormis le besoin de renforcer les inventaires faunistiques.

La grille d'analyse des rapporteurs, dont une image est fournie ci-après, est disponible dans les pièces jointes au relevé de conclusions sur la plateforme collaborative du CSRPN

Le président de séance propose de mettre au vote une décision d'avis favorable sur la liste des ZNIEFF examinée et décrite dans la grille d'analyse.

Décision du CSRPN N-A

La proposition est mise au vote : Pour : 24 ; contre : 0 ; Abstention : 0.

Le CSRPN N-A, réunion en CST-B, formule à l'unanimité une décision d'avis favorable à la validation des ZNIEFF telles que rapportées sur la Grille d'analyse.

A Bordeaux, le 22 Janvier 2020.

Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL

Liste des ZNIEFF soumises à validation (partie renseignée par le SS)										Avis rapporteur CSRPN					Décision CST						
Dpt	N°	Nom	Type	CA/D	Description sommaire	Surface (ha)	Groupes d'intérêt	Remarque éventuelle SS	Rapporteur	Examen en CST (révisé)	1) Intérêt écologique		2) Cohérence du zonage		3) Qualité inventaires		4) Description / justification / commentaires	Validation Rapporteur (Proposition)	Commentaires et justification rapporteur	Validation CSRPN	Commentaires en séance
											Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui					
24	72000938	Combes des Foulhardais	2	A	Coteaux calcaires boisés (inclut la Z. 72000938)	556	Faune	Modification du périmètre. Page 10/11 Présence d'habitats remarquables (notamment le 2.1.2. marécage salin ancien fauniste) ; présence d'une espèce sensible de niveau 1 : Commune, Marais Solaire, la taille de la ZNIEFF étant inférieure à 25 km², la donnée associée à cette espèce sensible ne peut pas être diffusée.	Présent	Non	Bon	Bon	Moyen	Bon	Valable		Faibles inventaires sur la faune vertebrée et les Rhéopodaires et Orthoptères (hors dysfunctionnement)	Valable	Sans observations		
24	720008176	Forêt de Liozac	2	A	Massif forestier dans le Bergacois	2396	Faune	Modification du périmètre. Page 10/11 Présence d'habitats remarquables (notamment le 2.1.2. marécage salin ancien fauniste) ; présence d'une espèce sensible de niveau 1 : Commune, Marais Solaire, la taille de la ZNIEFF étant inférieure à 25 km², la donnée associée à cette espèce sensible ne peut pas être diffusée (voir page 10).	Présent	Oui	Bon	Bon	Moyen	Moyen	Valable avec recommandations		La justification est bonne mais l'aspect descriptif est moyen ; le commentaire général relatif à l'écorce vertebrée, notamment concernant la présence de zones humides, écorce vertebrée et les Rhéopodaires et Orthoptères (hors dysfunctionnement) est à améliorer. Il serait recommandé de préciser si la ZNIEFF englobe tout le site pour ce critère. Le critère de protection "surface gérée par le CEN, la "végétation caractéristique de l'Agros de Mercur" pose question car le périmètre de la ZNIEFF n'inclut pas le ruisseau. Il y a également un habitat remarquable (1) à préciser dans le commentaire.	Valable avec recommandations	inventaires faunistiques à prévoir		
24	72004372	Coteaux calcaires de Cause de Clérens	1	A	Coteaux calcaires à l'ouest de Bergacois	9	Bata, Faune	Modification du périmètre. Page 10/11 Présence d'habitats remarquables (notamment le 2.1.2. marécage salin ancien fauniste) ; présence d'une espèce sensible de niveau 1 : Commune, Marais Solaire, la taille de la ZNIEFF étant inférieure à 25 km², la donnée associée à cette espèce sensible ne peut pas être diffusée (voir page 10).	Présent	Oui	Bon	Bon	Moyen	Moyen	Valable avec recommandations		La justification est bonne mais l'aspect descriptif est moyen ; le commentaire général relatif à l'écorce vertebrée, notamment concernant la présence de zones humides, écorce vertebrée et les Rhéopodaires et Orthoptères (hors dysfunctionnement) est à améliorer. Il serait recommandé de préciser si la ZNIEFF englobe tout le site pour ce critère. Le critère de protection "surface gérée par le CEN, la "végétation caractéristique de l'Agros de Mercur" pose question car le périmètre de la ZNIEFF n'inclut pas le ruisseau. Il y a également un habitat remarquable (1) à préciser dans le commentaire.	Valable avec recommandations	inventaires faunistiques à prévoir		
24	720009097	Coteaux calcaires du secteur de Bornac	1	A	Coteaux calcaires et éboulis karstiques à la frontière du Lot	538	Bata, Faune	Modification du périmètre. Page 10/11 Présence d'habitats remarquables (notamment le 2.1.2. marécage salin ancien fauniste) ; présence d'une espèce sensible de niveau 1 : Commune, Marais Solaire, la taille de la ZNIEFF étant inférieure à 25 km², la donnée associée à cette espèce sensible ne peut pas être diffusée (voir page 10).	Présent	Oui	Bon	Moyen	Moyen	Moyen	Valable avec recommandations		La justification est bonne mais l'aspect descriptif est moyen ; le commentaire général relatif à l'écorce vertebrée, notamment concernant la présence de zones humides, écorce vertebrée et les Rhéopodaires et Orthoptères (hors dysfunctionnement) est à améliorer. Il serait recommandé de préciser si la ZNIEFF englobe tout le site pour ce critère. Le critère de protection "surface gérée par le CEN, la "végétation caractéristique de l'Agros de Mercur" pose question car le périmètre de la ZNIEFF n'inclut pas le ruisseau. Il y a également un habitat remarquable (1) à préciser dans le commentaire.	Valable avec recommandations	inventaires faunistiques à prévoir		
24	72000109	Pelouses des Foulhardais	1	C	Pelouses calcicoles incluses dans la Z. 72000938	15	Bata, Faune	Modification du périmètre. Page 10/11 Présence d'habitats remarquables (notamment le 2.1.2. marécage salin ancien fauniste) ; présence d'une espèce sensible de niveau 1 : Commune, Marais Solaire, la taille de la ZNIEFF étant inférieure à 25 km², la donnée associée à cette espèce sensible ne peut pas être diffusée (voir page 10).	Présent	Non	Bon	Bon	Moyen	Bon	Valable		inventaires flore et habitats - Très corrects	Valable	Sans observations		
33	72000932	Marais de la Pergue et du Buz	1	A	Marais doux du nord-Médoc	609	Bata, Faune	Modification du périmètre. Page 10/11 Présence d'habitats remarquables (notamment le 2.1.2. marécage salin ancien fauniste) ; présence d'une espèce sensible de niveau 1 : Commune, Marais Solaire, la taille de la ZNIEFF étant inférieure à 25 km², la donnée associée à cette espèce sensible ne peut pas être diffusée (voir page 10).	Présent	Non	Bon	Bon	Bon	Bon	Valable		La justification est bonne mais l'aspect descriptif est moyen ; le commentaire général relatif à l'écorce vertebrée, notamment concernant la présence de zones humides, écorce vertebrée et les Rhéopodaires et Orthoptères (hors dysfunctionnement) est à améliorer. Il serait recommandé de préciser si la ZNIEFF englobe tout le site pour ce critère. Le critère de protection "surface gérée par le CEN, la "végétation caractéristique de l'Agros de Mercur" pose question car le périmètre de la ZNIEFF n'inclut pas le ruisseau. Il y a également un habitat remarquable (1) à préciser dans le commentaire.	Valable	Sans observations		
33	72000956	Zone centrale des Palus de Saint-Loubert et d'Izon	1	A	Marais alluvial de la basse vallée de la Dordogne	212	Bata, Faune	Modification du périmètre. Page 10/11 Présence d'habitats remarquables (notamment le 2.1.2. marécage salin ancien fauniste) ; présence d'une espèce sensible de niveau 1 : Commune, Marais Solaire, la taille de la ZNIEFF étant inférieure à 25 km², la donnée associée à cette espèce sensible ne peut pas être diffusée (voir page 10).	Présent	Non	Bon	Bon	Bon	Bon	Valable		La justification est bonne mais l'aspect descriptif est moyen ; le commentaire général relatif à l'écorce vertebrée, notamment concernant la présence de zones humides, écorce vertebrée et les Rhéopodaires et Orthoptères (hors dysfunctionnement) est à améliorer. Il serait recommandé de préciser si la ZNIEFF englobe tout le site pour ce critère. Le critère de protection "surface gérée par le CEN, la "végétation caractéristique de l'Agros de Mercur" pose question car le périmètre de la ZNIEFF n'inclut pas le ruisseau. Il y a également un habitat remarquable (1) à préciser dans le commentaire.	Valable	Sans observations		
33	72004598	Lagune ronde de Saucats	1	A	Lagune gazonnée à l'état bruchard	2	Bata, Faune	Modification du périmètre. Page 10/11 Présence d'habitats remarquables (notamment le 2.1.2. marécage salin ancien fauniste) ; présence d'une espèce sensible de niveau 1 : Commune, Marais Solaire, la taille de la ZNIEFF étant inférieure à 25 km², la donnée associée à cette espèce sensible ne peut pas être diffusée (voir page 10).	Présent	Non	Bon	Bon	Bon	Bon	Valable		La justification est bonne mais l'aspect descriptif est moyen ; le commentaire général relatif à l'écorce vertebrée, notamment concernant la présence de zones humides, écorce vertebrée et les Rhéopodaires et Orthoptères (hors dysfunctionnement) est à améliorer. Il serait recommandé de préciser si la ZNIEFF englobe tout le site pour ce critère. Le critère de protection "surface gérée par le CEN, la "végétation caractéristique de l'Agros de Mercur" pose question car le périmètre de la ZNIEFF n'inclut pas le ruisseau. Il y a également un habitat remarquable (1) à préciser dans le commentaire.	Valable	Sans observations		
40	72000293	Anciennes mines de lignite d'Arzac	1	A	Complexe des Landes, rivières et plans d'eau sur d'anciennes mines de lignite	228	Bata, Faune	Modification du périmètre. Page 10/11 Présence d'habitats remarquables (notamment le 2.1.2. marécage salin ancien fauniste) ; présence d'une espèce sensible de niveau 1 : Commune, Marais Solaire, la taille de la ZNIEFF étant inférieure à 25 km², la donnée associée à cette espèce sensible ne peut pas être diffusée (voir page 10).	Présent	Oui	Bon	Moyen	Bon	Bon	Valable avec recommandations		La justification est bonne mais l'aspect descriptif est moyen ; le commentaire général relatif à l'écorce vertebrée, notamment concernant la présence de zones humides, écorce vertebrée et les Rhéopodaires et Orthoptères (hors dysfunctionnement) est à améliorer. Il serait recommandé de préciser si la ZNIEFF englobe tout le site pour ce critère. Le critère de protection "surface gérée par le CEN, la "végétation caractéristique de l'Agros de Mercur" pose question car le périmètre de la ZNIEFF n'inclut pas le ruisseau. Il y a également un habitat remarquable (1) à préciser dans le commentaire.	Valable avec recommandations	Besoin d'entendre la proposition de la NCRS d'Arzac pour la fixation des limites au Nord.		
40/64	72005428	Basse vallée du Gave d'Oloron et Marais calcaires de Sordé-Fababay	2	A	Complexe vallée-Marais boisements de la partie aval du Gave d'Oloron inclut la Z. 720012209 validée le 06/12/2020	761	Bata, Faune	Modification du périmètre. Page 10/11 Présence d'habitats remarquables (notamment le 2.1.2. marécage salin ancien fauniste) ; présence d'une espèce sensible de niveau 1 : Commune, Marais Solaire, la taille de la ZNIEFF étant inférieure à 25 km², la donnée associée à cette espèce sensible ne peut pas être diffusée (voir page 10).	Présent	Non	Bon	Bon	Non/Présent	Bon	Valable avec réserve		La justification est bonne mais l'aspect descriptif est moyen ; le commentaire général relatif à l'écorce vertebrée, notamment concernant la présence de zones humides, écorce vertebrée et les Rhéopodaires et Orthoptères (hors dysfunctionnement) est à améliorer. Il serait recommandé de préciser si la ZNIEFF englobe tout le site pour ce critère. Le critère de protection "surface gérée par le CEN, la "végétation caractéristique de l'Agros de Mercur" pose question car le périmètre de la ZNIEFF n'inclut pas le ruisseau. Il y a également un habitat remarquable (1) à préciser dans le commentaire.	Valable	Sans observations		
40	72002086	Tourbières du grand Moura du Montou, du Moura de Proubaire et du Moura de Bégnac	1	A	Forêt de tourbières basses, entre le profil des coteaux de Saint-Laurent-de-Gosse et la Neuve Adour	459	Bata, Faune	Modification du périmètre. Page 10/11 Présence d'habitats remarquables (notamment le 2.1.2. marécage salin ancien fauniste) ; présence d'une espèce sensible de niveau 1 : Commune, Marais Solaire, la taille de la ZNIEFF étant inférieure à 25 km², la donnée associée à cette espèce sensible ne peut pas être diffusée (voir page 10).	Présent	Non	Bon	Bon	Bon	Bon	Valable		La justification est bonne mais l'aspect descriptif est moyen ; le commentaire général relatif à l'écorce vertebrée, notamment concernant la présence de zones humides, écorce vertebrée et les Rhéopodaires et Orthoptères (hors dysfunctionnement) est à améliorer. Il serait recommandé de préciser si la ZNIEFF englobe tout le site pour ce critère. Le critère de protection "surface gérée par le CEN, la "végétation caractéristique de l'Agros de Mercur" pose question car le périmètre de la ZNIEFF n'inclut pas le ruisseau. Il y a également un habitat remarquable (1) à préciser dans le commentaire.	Valable	Sans observations		
40	72000101	Marais du Lac	1	A	Site paratourbeux du triangle landais	13	Bata, Faune	Modification du périmètre. Page 10/11 Présence d'habitats remarquables (notamment le 2.1.2. marécage salin ancien fauniste) ; présence d'une espèce sensible de niveau 1 : Commune, Marais Solaire, la taille de la ZNIEFF étant inférieure à 25 km², la donnée associée à cette espèce sensible ne peut pas être diffusée (voir page 10).	Présent	Non	Bon	Bon	Bon	Bon	Valable		La justification est bonne mais l'aspect descriptif est moyen ; le commentaire général relatif à l'écorce vertebrée, notamment concernant la présence de zones humides, écorce vertebrée et les Rhéopodaires et Orthoptères (hors dysfunctionnement) est à améliorer. Il serait recommandé de préciser si la ZNIEFF englobe tout le site pour ce critère. Le critère de protection "surface gérée par le CEN, la "végétation caractéristique de l'Agros de Mercur" pose question car le périmètre de la ZNIEFF n'inclut pas le ruisseau. Il y a également un habitat remarquable (1) à préciser dans le commentaire.	Valable	Sans observations		
47	72002957	Coteaux de la Masse	2	A	Coteaux calcaires thermophiles ouverts à boisés	630	Bata	Modification du périmètre. Page 10/11 Présence d'habitats remarquables (notamment le 2.1.2. marécage salin ancien fauniste) ; présence d'une espèce sensible de niveau 1 : Commune, Marais Solaire, la taille de la ZNIEFF étant inférieure à 25 km², la donnée associée à cette espèce sensible ne peut pas être diffusée (voir page 10).	Absent	Non	Bon	Bon	Bon	Bon	Apointé		La justification est bonne mais l'aspect descriptif est moyen ; le commentaire général relatif à l'écorce vertebrée, notamment concernant la présence de zones humides, écorce vertebrée et les Rhéopodaires et Orthoptères (hors dysfunctionnement) est à améliorer. Il serait recommandé de préciser si la ZNIEFF englobe tout le site pour ce critère. Le critère de protection "surface gérée par le CEN, la "végétation caractéristique de l'Agros de Mercur" pose question car le périmètre de la ZNIEFF n'inclut pas le ruisseau. Il y a également un habitat remarquable (1) à préciser dans le commentaire.	Apointé			
47/64	72002963	Pelouses calcicoles de Montaurat	1	A	Pelouses calcicoles xérothermiques des Causses du Quercy (incluses dans la Z. 72002978)	126	Bata, Faune	Modification du périmètre. Page 10/11 Présence d'habitats remarquables (notamment le 2.1.2. marécage salin ancien fauniste) ; présence d'une espèce sensible de niveau 1 : Commune, Marais Solaire, la taille de la ZNIEFF étant inférieure à 25 km², la donnée associée à cette espèce sensible ne peut pas être diffusée (voir page 10).	Absent	Non	Bon	Bon	Bon	Moyen	Valable avec recommandations		La justification est bonne mais l'aspect descriptif est moyen ; le commentaire général relatif à l'écorce vertebrée, notamment concernant la présence de zones humides, écorce vertebrée et les Rhéopodaires et Orthoptères (hors dysfunctionnement) est à améliorer. Il serait recommandé de préciser si la ZNIEFF englobe tout le site pour ce critère. Le critère de protection "surface gérée par le CEN, la "végétation caractéristique de l'Agros de Mercur" pose question car le périmètre de la ZNIEFF n'inclut pas le ruisseau. Il y a également un habitat remarquable (1) à préciser dans le commentaire.	Valable avec recommandations	Sans observations		
47/64	72002964	Pelouses calcicoles de Thézac	1	A	Pelouses calcicoles xérothermiques des Causses du Quercy (incluses dans la Z. 72002978)	96	Bata, Faune	Modification du périmètre. Page 10/11 Présence d'habitats remarquables (notamment le 2.1.2. marécage salin ancien fauniste) ; présence d'une espèce sensible de niveau 1 : Commune, Marais Solaire, la taille de la ZNIEFF étant inférieure à 25 km², la donnée associée à cette espèce sensible ne peut pas être diffusée (voir page 10).	Absent	Non	Bon	Bon	Bon	Moyen	Bon	Valable avec recommandations		La justification est bonne mais l'aspect descriptif est moyen ; le commentaire général relatif à l'écorce vertebrée, notamment concernant la présence de zones humides, écorce vertebrée et les Rhéopodaires et Orthoptères (hors dysfunctionnement) est à améliorer. Il serait recommandé de préciser si la ZNIEFF englobe tout le site pour ce critère. Le critère de protection "surface gérée par le CEN, la "végétation caractéristique de l'Agros de Mercur" pose question car le périmètre de la ZNIEFF n'inclut pas le ruisseau. Il y a également un habitat remarquable (1) à préciser dans le commentaire.	Valable avec recommandations	Sans observations	
47/64	72002078	Coteaux de Thézac et Montaurat	2	A	Coteaux et plateaux calcaires des Causses du Quercy (incluses dans la Z. 72002964 et 72002963)	1018	Bata, Faune	Modification du périmètre. Page 10/11 Présence d'habitats remarquables (notamment le 2.1.2. marécage salin ancien fauniste) ; présence d'une espèce sensible de niveau 1 : Commune, Marais Solaire, la taille de la ZNIEFF étant inférieure à 25 km², la donnée associée à cette espèce sensible ne peut pas être diffusée (voir page 10).	Absent	Non	Bon	Bon	Bon	Bon	Valable		La justification est bonne mais l'aspect descriptif est moyen ; le commentaire général relatif à l'écorce vertebrée, notamment concernant la présence de zones humides, écorce vertebrée et les Rhéopodaires et Orthoptères (hors dysfunctionnement) est à améliorer. Il serait recommandé de préciser si la ZNIEFF englobe tout le site pour ce critère. Le critère de protection "surface gérée par le CEN, la "végétation caractéristique de l'Agros de Mercur" pose question car le périmètre de la ZNIEFF n'inclut pas le ruisseau. Il y a également un habitat remarquable (1) à préciser dans le commentaire.	Valable	Sans observations		
47	72003003	Pech d'Hubalan	1	A	Pech calcaire du Pays de Serres	43	Bata	Modification du périmètre. Page 10/11 Présence d'habitats remarquables (notamment le 2.1.2. marécage salin ancien fauniste) ; présence d'une espèce sensible de niveau 1 : Commune, Marais Solaire, la taille de la ZNIEFF étant inférieure à 25 km², la donnée associée à cette espèce sensible ne peut pas être diffusée (voir page 10).	Absent	Oui	Bon	Bon	Moyen	Bon	Valable sous réserve		La justification est bonne mais l'aspect descriptif est moyen ; le commentaire général relatif à l'écorce vertebrée, notamment concernant la présence de zones humides, écorce vertebrée et les Rhéopodaires et Orthoptères (hors dysfunctionnement) est à améliorer. Il serait recommandé de préciser si la ZNIEFF englobe tout le site pour ce critère. Le critère de protection "surface gérée par le CEN, la "végétation caractéristique de l'Agros de Mercur" pose question car le périmètre de la ZNIEFF n'inclut pas le ruisseau. Il y a également un habitat remarquable (1) à préciser dans le commentaire.	Valable sous réserve	Sans observations		
47	72003005	Pechs, coteaux et vallée fluviales de Saint-Astons	2	S	Forêt de coteaux, pechs et vallées du Pays de Serre	593	Bata	Modification du périmètre. Page 10/11 Présence d'habitats remarquables (notamment le 2.1.2. marécage salin ancien fauniste) ; présence d'une espèce sensible de niveau 1 : Commune, Marais Solaire, la taille de la ZNIEFF étant inférieure à 25 km², la donnée associée à cette espèce sensible ne peut pas être diffusée (voir page 10).	Absent	Oui	Moyen	Insuffisant	Insuffisant	Moyen	Valable sous réserve		La justification est bonne mais l'aspect descriptif est moyen ; le commentaire général relatif à l'écorce vertebrée, notamment concernant la présence de zones humides, écorce vertebrée et les Rhéopodaires et Orthoptères (hors dysfunctionnement) est à améliorer. Il serait recommandé de préciser si la ZNIEFF englobe tout le site pour ce critère. Le critère de protection "surface gérée par le CEN, la "végétation caractéristique de l'Agros de Mercur" pose question car le périmètre de la ZNIEFF n'inclut pas le ruisseau. Il y a également un habitat remarquable (1) à préciser dans le commentaire.	Valable sous réserve	prévention du rapporteur sur la proposition de suppression. Données faune à acquiescer notamment sur les Lépidoptères et les orthoptères.		